L’an deux mil vingt et un et le six juillet à vingt heures, le conseil municipal s’est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame LACOSTE Marie-Laure, Maire.

**PRÉSENTS** : M. GENESTE Bruno, Mme PILLET-PARMENTIER Magali, M. MORAND Jimmy, Mme VAVASSORI Séverine, M. BEDRINE Didier, Mme GAILLARD Marjolein, M. CHAUMONT Thierry, Mme DAGUET Sandrine, M. MAGNOU Jean-Pierre, Mme SEDAN Annie, Mme BOUKHALO Paulette

**ABSENTS** : M. CLERGERIE Jean-François, Mme CROIZE Jessica, M. BUFFAT Marc

**PROCURATIONS** : M. CLERGERIE à Mme LACOSTE

Mme CROIZE à Madame PILLET-PARMENTIER

M. BUFFAT à Mme SEDAN

 **SECRÉTAIRE DE SEANCE :** Mme PILLET-PARMENTIER Magali

Le compte rendu du 27 mai 2021 est adopté à l’unanimité.

 Madame le Maire donne des précisions concernant l’intervention de madame SEDAN lors du conseil municipal du 27 mai dernier relatif au point « cession terrain place de la Gare » :

* La commune n’a pas vendu à Monsieur Luc JOUDINAUD, les vendeurs étaient les consorts BAREAU
* Dans les délibérations en date des 6/03/2006, 21/1/2008, du 12/07/2014 Madame SEDAN a refusé à 3 plusieurs reprises la cession à Monsieur BOULANGER.

  **ORDRE DU JOUR**

 **MODIFICATION HORAIRES DE TRAVAIL - VOIRIE**

Le comité technique du 18 juin 2021 ayant donné un avis favorable,

Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l’organisation du cycle de travail au sein des services techniques de la commune d’Excideuil est fixée comme il suit à compter du 1er juillet 2021 :

La proposition est de maintenir les effectifs au complet le plus souvent possible en modifiant les horaires de la façon suivante et avec un minimum de 3 agents :

 LMMJ : 8 h - 12 h 13 h 45 - 17 h 15

 V : 8 h - 12 h 13 h 45 - 16 h 45

 Soit 37 h

Le nombre de jours de RTT sera fixé en fonction du nombre d’heures de travail effectué. Les agents travailleraient 37 heures par semaine au lieu de 35 heures, et auraient droit à 12 jours de récupération. Ces jours seraient à prendre entre le 1er janvier et le 31 mai et du 1er septembre au 31 décembre.

Adoption à l’unanimité.

**SDE 24 : DEMANDE D’ÉTUDE D’ÉCLAIRAGE PUBLIC – PARKING**

Madame le Maire expose qu’il conviendrait d’effectuer une étude portant sur l’éclairage public du point suivant :

- Parking situé parallèlement à la D705 entre le terrain de pétanque et le pole technique de l’hôpital dont l’emplacement est repéré sur le plan ci-joint.

Le Conseil Municipal sollicite le SDE 24 afin d’engager les études.

Adoption à l’unanimité.

**SDE24 - CONVENTION DE SERVITUDE POUVOIR**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre des servitudes consenties au SDE 24 par la commune, lors de passage des réseaux électriques, situé sur le territoire de la commune, il convient de l’autoriser à signer tout acte authentique relatif aux servitudes consenties au SDE 24.

Adoption à l’unanimité

**ADMISSION EN NON VALEUR**

Madame le Maire EXPOSE :

Monsieur Eric BANCHEREAU - Trésorier-receveur municipal - présente au Conseil municipal plusieurs demandes d'admission en non-valeur pour un montant global de 1176.22 €, réparti sur des titres de recettes émis entre 2014 et |2020, sur le Budget principal.

L'ensemble des procédures juridiques de recouvrement dont il dispose ayant été mises en œuvre, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l’objet de cette demande n° 4984470832

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal,

 **Décide** d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demande en non-valeur n° 4984470832 jointe en annexe, présentée par Monsieur Eric BANCHEREAU - Trésorier-receveur municipal - pour un montant global de 1 176.22 € sur le Budget principal.

 **Précise** que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget général 2021 , à l'article 6541 - Créances admises en non valeur.

Adoption à l’unanimité

**EFFACEMENT DETTE**

La Banque de France a prononcé la clôture pour insuffisance d’actif d’une somme exigible au jour du jugement d’un débiteur à l’égard de la Commune d’un montant de 225.92 €

 Suite à ce jugement, madame le Maire informe le Conseil Municipal qu’elle a été saisie par le comptable public d’Excideuil afin d’annuler pour le compte de la commune la somme ci-dessus.

 Le Conseil Municipal, après délibéré, accepte l’effacement de la dette pour le compte de la commune d’Excideuil pour un montant de 225.92 €.

Adoption à l’unanimité

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Madame le Maire présente le tableau qui a fait l’objet d’une discussion par la Commission Animation le 22 juin 2021.

Madame SEDAN estime que les actions scolaires sont ciblées . Il aurait été préférable de consulter les enseignants Elle lit le mail envoyé par Monsieur BUFFAT s’interrogeant sur le nécessité de réunir une commission si cette dernière n’est pas suivie…

Madame GAILLARD approuve les commentaires de Monsieur BUFFAT.

Des courriers explicatifs seront envoyés aux associations.

Madame LACOSTE rappelle que des actions autour du sport sont mises en œuvre : Le city stade, le boulodrome, la cour de l’école et qu’une subvention municipale n’a pas pour vocation d’équilibrer un budget.

Ouï cet exposé, et après délibération, le conseil municipal, par 10 voix pour, 3 voix contre (BEDRINE, SEDAN, BUFFAT), et 2 abstentions (GAILLARD, DAGUET).,

**vote** les subventions suivantes :

A.N.A.C.R. EXCIDEUIL 35.00

DEPORTES 35.00

F.O.P.A.C. EXCIDEUIL 35.00

PREVENTION ROUTIERE 215.00

FNATH 50.00

FNACA 100.00

AS DE CŒUR 900.00

ECOLE MATERNELLE 460.00

AMICALE DONNEURS SANG 150.00

MERVEILLEUSEMENT EXCIDEUIL 3200.00

ASS SPORTIVE LYCEE LES CHARDONS 125.00

LE XV DU HAUT PERIGORD 3840.00

TENNIS CLUB D’EXCIDEUIL 800.00

COMITE DES FETES 2000.00

CLUB DE L’AMITIE 240.00

FOOTBALL CLUB EXCIDEUIL 2400.00

PECHE 320.00

CHASSE 320.00

ECOLE SAPEURS POMPIERS 350.00

SECOURISTES EXCIDEUIL 200.00

LA CLEF DES CHANTS 160.00

EXCIT’ŒIL 1600.00

JUDO CLUB 880.00

MARCHE AU GRAS 720.00

LIGUE CONTRE LE CANCER 100.00

SPORT ET BIEN ETRE EN PERIGORD 480.00

**TOTAL 19715.00**

**INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

Madame le Maire :

* Lecture du Mail de Monsieur le Préfet relatif à l’organisation des dernières élections.
* Monsieur PROTANO, Président du SMD3, demande aux élus de les aider à réussir la réforme de la collecte des ordures ménagères en contribuant à l’expliquer auprès de la population.
* La trésorerie fermera au 31 aout prochain et une permanence aura lieu tous les 15 jours.
* Suite au décès de Madame Michelle GARY un testament existe en faveur de la commune.
* Labellisation villages fleuris : Monsieur AUBLANC et Madame COURNU sont très actifs sur le fleurissement et Madame BLOUKHALO est très investie dans le projet culturel. Madame le maire les remercie vivement.
* Cour de l’école : Goudronnage prévu entre le 19 et 23/07. Un panier de basket, un mur d’escalade et des banquettes vont y être installés. Le rotary club d’Excideuil a fait un don de 1 000 € pour contribuer au financement de ce projet.
* Une réunion des référents de quartier est programmé avec le policier municipal et l’adjudant de gendarmerie.
* Le 10 juillet à 10 heures : commémoration « Camille BEDIN » Rue Jean Jaurès.
* Le 10 juillet à 11 h 30 : inauguration du boulodrome
* Le 14 juillet à 11 heures : commémoration en présence du sous préfet.
* Le 14 juillet à 23 heures : feu d’artifice

 Madame BOUKHALO : de nombreuses personnes rencontrent des problèmes avec les téléphones fixes.

 Monsieur MAGNOU a remarqué que les entreprisses travaillant sur la fibre dans Excideuil ne prennent pas trop de précautions avec les câbles et doute du bon fonctionnement de celle-ci à terme.

 Monsieur BEDRINE informe que le pigeonnier fabriqué par le lycée de Chardeuil sera prêt en septembre et il reste à définir son emplacement.

France Bleu Périgord sera présent sur le marché le 29 juillet prochain avec des interventions de Madame BOUKHALO et Monsieur ESCANDE.